



Présenté par



DÉFI ENSEMBLE, ON BOUGE DE PARTICIPATION

DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION

Financées en partie grâce à l'initiative Le sport communautaire pour tous du gouvernement du Canada, les subventions du défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION, présenté par Novo Nordisk, soutiennent les organisations communautaires qui cherchent à éliminer les obstacles et à faire augmenter les taux de participation et de rétention aux sports et activités physiques pour les groupes privés d'équité.

En encaissant le chèque ci-joint, vous, en tant que représentant-e de l'organisation mentionnée ci-dessus, concluez un accord avec ParticipACTION pour remplir et respecter les conditions stipulées dans la présente entente.

Cette entente prendra effet le 31 mars 2025 et se terminera lors de la soumission de votre rapport final au plus tard le 31 juillet 2025.

Les conditions sont les suivantes :

- Utiliser les fonds comme mentionné dans la demande pour offrir ou promouvoir des activités physiques de qualité et des occasions de sport aux membres de votre communauté durant la période du défi Ensemble, on bouge, du 1^{er} au 30 juin 2025. Les occasions soutenues par cette subvention n'ont pas besoin de se dérouler exclusivement en juin; toutefois, elles doivent faire partie intégrante de l'événement, du programme ou de l'initiative financé(e).
- Compléter et soumettre le rapport final du défi, Ensemble, on bouge, qui vous sera envoyé par courriel au début de juillet 2025. Ce rapport vous demandera de fournir des données et résultats spécifiques concernant votre événement, programme ou initiative, notamment :
 - Le nombre de participant-e-s ainsi que leur répartition approximative par tranche d'âge;
 - L'identification des groupes privés d'équité ayant bénéficié de votre initiative;
 - Les autres sources de financement soutenant votre événement, programme ou initiative, incluant tous les niveaux de gouvernement.
- Reconnaître la contribution du gouvernement du Canada au programme de subvention, tel qu'indiqué dans l'**Annexe A** (page 3).
- Faire la promotion de la subvention reçue ainsi que de votre événement, programme ou initiative en utilisant les modèles de communication et ressources fournis par ParticipACTION. Ceux-ci vous seront envoyés par courriel en avril.
- Conserver un registre des façons dont les fonds ont été utilisés pour soutenir votre initiative, programme ou événement et acceptez de coopérer avec le vérificateur général du Canada dans le cas où ParticipACTION serait sujet à une vérification. Cette condition demeure en vigueur jusqu'à un maximum de cinq ans après la conclusion de la présente entente.
- Attester qu'aucun autre montant provenant du gouvernement fédéral n'est utilisé pour couvrir les mêmes frais d'activités tel que mentionnés dans la demande.
- Attestez ne pas avoir reçu de financement Le sport communautaire pour tous d'une autre organisation pour le même projet.



Presented by



- Veillez à ce que pas plus de 15 % des fonds alloués soient utilisés pour les frais administratifs liés à la réalisation de votre événement, programme ou initiative.
- Assurez-vous que les dépenses concernent directement la mise en œuvre d'initiatives en activité physique ou sportive, comme indiqué dans les [directives pour les demandes de subvention](#).
- Indemniser ParticipACTION et le gouvernement du Canada pour tout dommage résultant des activités entreprises grâce au financement.
- Protéger votre organisation, au moyen d'une police d'assurance appropriée, contre toute responsabilité résultant d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des activités prévues par la présente entente.

Les bénéficiaires de subventions qui organisent des programmes, initiatives et événements doivent :

- Mettre en œuvre des programmes, initiatives ou événements qui offrent des activités physiques et sportives à vos participants tels que mentionnés dans votre demande de subvention.
- Enregistrer le nombre de participant-e-s dans vos programmes, initiatives ou événements sur le portail du site Web du défi Ensemble, on bouge avant la fin du Défi le 30 juin. Vous pouvez également enregistrer le nombre de participant-e-s aux autres programmes, événements ou initiatives d'activité physique offerts par votre organisation pendant le Défi.
- Assurez-vous que les occasions de participation à des activités physiques ou sportives sont sécuritaires pour tous, en mettant en place des pratiques visant à prévenir et à gérer la maltraitance, le harcèlement, les abus, la discrimination et l'intimidation. Une formation gratuite est disponible dans le [Répertoire des programmes d'éducation Sport Sans Abus](#), et le Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS) offre un mécanisme de signalement accessible en ligne à l'adresse <https://cces.ca/fr/signalement-sport-securitaire> ou par téléphone ou message texte au 1-833-858-CSSP (2777).
- Utilisez les outils de communication disponibles sur la [page Web du défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION](#) pour promouvoir le Défi.
- Lors de la première mention du Défi dans un texte, utilisez le nom complet : Le défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION, présenté par Novo Nordisk.



Presented by



Annexe A — Reconnaissance du gouvernement du Canada

Reconnaissance publique

- Les bénéficiaires de la subvention doivent mentionner l'aide reçue du gouvernement du Canada; l'espace prévu pour ce message doit être au moins de taille, de durée et d'importance égales à celui accordé aux autres parties au financement. Veuillez utiliser le texte de reconnaissance suivant
 - Anglais : ***This project has been made possible in part by the Government of Canada.***
 - Français : ***Ce projet a été rendu possible en partie grâce au gouvernement du Canada.***
- L'obligation de mentionner l'appui du gouvernement du Canada s'applique aux activités médiatiques ou publiques entreprises par les bénéficiaires qui sont liées à la promotion du projet financé en totalité ou en partie par le gouvernement du Canada.
- Les bénéficiaires doivent insérer le mot-symbole du gouvernement du Canada et, lorsque l'espace le permet, le texte de reconnaissance dans tous les documents imprimés, le matériel de marketing, les rapports publics, les publications, les articles promotionnels et les produits médiatiques, y compris les communiqués de presse ou de médias, les documents d'information, les trousseaux de médias et les avis aux médias, qu'ils soient imprimés ou électroniques.
- Pour en savoir plus sur l'utilisation du mot-symbole et les exigences de reconnaissance, notamment sur les réseaux sociaux, dans les communiqués de presse, sur les sites Web, dans les publicités et lors d'événements, veuillez consulter le [Guide sur la reconnaissance publique de l'appui financier](#).

Langues officielles

- Lorsque les activités médiatiques ou publiques sont disponibles dans les deux langues officielles, les bénéficiaires doivent mentionner l'appui du gouvernement du Canada en français et en anglais.
- Si les bénéficiaires ne sont pas en mesure d'offrir des services aux participant·e·s dans la langue officielle de leur choix, ils peuvent communiquer avec [ParticipACTION](#) pour obtenir de l'aide.